Imprimer

1994/05/11 Les transferts linguistiques : un bilan global favorable à l'anglais mais des faits porteurs d'avenir pour le français

Les transferts linguistiques : un bilan global favorable à l'anglais mais des faits porteurs d'avenir pour le français

Québec, le 11 mai 1994.- Les transferts linguistiques, soit l'adoption d'une langue d'usage à la maison différente de la langue maternelle, sont globalement plus favorables à l'anglais qu'au français. En effet, sur les 15 années à l'étude, soit de 1971 à 1986, l'assimilation linguistique au Québec se solde par un gain de plus de 100 000 locuteurs en faveur de l'anglais et par un bilan à peu près nul, sinon légèrement négatif, pour le français. Par contre, lorsque s'effectuent des transferts chez la population allophone née à l'extérieur du Canada, on observe désormais une majorité de transferts en faveur du français plutôt que de l'anglais, dès la cohorte arrivée au cours de la première moitié des années 1970.

Telles sont les tendances majeures qui ressortent d'une étude de Charles Castonguay sur l'assimilation linguistique au Québec, rendue publique aujourd'hui par le Conseil de la langue française.

Pour l'ensemble des allophones, l'attraction relative du français en regard de l'anglais a progressé depuis 1971. La part du français passe en effet d'un taux de 0,30 en 1971 à un taux de 0,34 en 1986. Cette progression est l'effet net d'une baisse de l'attraction relative du français chez les allophones nés au Canada (le taux d'attraction diminuant de 0,32 à 0,26) et d'une augmentation de l'attraction relative du français chez les allophones nés à l'extérieur du Canada (le taux passant de 0,27 à 0,39).

Par ailleurs, même si les effets de cette dernière tendance se font peu sentir sur les résultats globaux à cause des faibles nombres en cause, il faut noter que lorsque les populations immigrées d'origine récente effectuent un transfert linguistique, elles le font davantage vers le français que vers l'anglais. Le taux brut d'attraction relative du français, dans ce cas, est de 0,52 pour la cohorte arrivée en 1971-1975, de 0,67 pour celle arrivée en 1976-1980 et de 0,60 pour celle qui s'est installée au Québec entre 1981 et 1986. La baisse observée pour la cohorte arrivée entre 1981 et 1986 semble s'être résorbée en faveur du français, en 1991. L'immigration en provenance de pays de la francophonie ou de langue latine, et la scolarisation obligatoire en français pour les enfants des nouveaux arrivants, ressortent comme principaux facteurs explicatifs de cette tendance nouvelle.

« L'ouvrage de Charles Castonguay est une première synthèse essentielle sur ce sujet, de commenter le président du Conseil, monsieur Pierre-Étienne Laporte. L'analyse des transferts linguistiques étant complexe et difficile à réaliser, il était nécessaire d'en fouiller à fond les mécanismes et d'en relativiser la mesure, notamment à cause des divers changements dans les recensements, de la délicate question des réponses multiples et, la plupart du temps, des faibles nombres en jeu. C'est une question fondamentale puisque l'intégration des immigrants conduit nécessairement, au bout d'une ou de deux générations, à l'adoption de l'une des langues du pays d'accueil. L'objectif de la politique gouvernementale est de faire en sorte que les choix de langue d'usage se fassent davantage vers le français que vers l'anglais. La mesure de ce phénomène est donc capitale. Il faut bien comprendre cependant que ses effets ne peuvent se faire sentir qu'à très long terme et que nous observons des changements de tendance, dorénavant globalement favorables au français, dont il faudra vérifier la pérennité dans le temps. »

L'ouvrage « L'assimilation linguistique : mesure et évolution 1971-1986 » compte 264 pages et est vendu 24,95 $ par Les Publications du Québec.

2008-00529/

-30-

SOURCE : Bruno Giroux
(418) 643-2956

Note : Au cours de la conférence de presse, quelques résultats préliminaires du recensement de 1991 ont été présentés.